REÇU EN PREFECTURE
Le 02 novembre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500361-20261022-D202600286I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 02/11/2026

Bureau

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 15 octobre 2026 s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

La séance est ouverte à 14h35 et levée à 15h15

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, Mme Marie GRUILLOT, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY

Secrétaire de séance : M. Kevin VEJUX

Procurations de vote : M. Didier PAINEAU donne pouvoir à M. Patrick JACQUES

Délibération n°2026/2026.00286
Rapport n°8 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté – Soutien supplémentaire aux actions du PGI BFC

8

Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté – Soutien supplémentaire aux actions du PGI BFC

Rapporteur : Mme Anne FALGA, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°2	21/10/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Pôle gérontologie E Santé »	Montant prévu au Budget 2026 : 26 500 € Montant de l'opération : 5 000 €

Résumé :
Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, d'attractivité et de résilience pour le territoire.
Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté (PGI BFC) s'inscrit dans cette démarche qui répond aux attentes du marché de la santé, l'un des champs d'actions prioritaires du PGI BFC en charge de l'ensemble des problématiques liées au vieillissement, comme à la demande sociale en la matière.
Le PGI BFC a bénéficié d'un soutien sur l'année 2026 pour des actions menées sur le territoire à hauteur de 21 500 €, d'un montant identique à celui de l'année précédente. Le PGI BFC sollicite Grand Besançon Métropole pour un soutien supplémentaire à hauteur de 7 000 €. Il est proposé de soutenir le PGI BFC à hauteur de 5 000 €.

I. Les origines du Pôle

L'Association Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté (PGI BFC) dont le siège est à Besançon, est née en avril 2009.
Elle est dédiée à l'amélioration de la qualité de vie des seniors, à domicile, en établissement ou en milieu hospitalier et tire sa richesse de la diversité de ses acteurs (établissements sanitaires et médico-sociaux publics et privés, acteurs du maintien à domicile, usagers, universitaires, collectivités, industriels, pôles de compétitivité etc.), ce qui lui permet de valoriser et d'optimiser des compétences et des expériences multiples. A compter de 2021, le PGI BFC prend une orientation économique en formalisant le comité régional opportunités seniors dédié à la silver économie.
La Présidente du PGI BFC est Madame Françoise Tenenbaum. Son directeur est Jérôme Narcy. Ce pôle emploie 12 personnes réparties sur deux sites : Besançon et Dijon. Il rassemble aujourd'hui près de 85 adhérents et 23 bénévoles.

II. Les missions du PGI BFC

Les travaux du PGI BFC s'articulent autour de plusieurs axes forts : la recherche, la formation, le développement économique et la coordination du réseau des acteurs de la gérontologie. Il est à noter que la réflexion éthique est une composante constante et transverse de chacune des actions du PGI BFC.

III. Bilan du pôle sur l'année 2025

En 2024, la gouvernance du PGI BFC a défini son plan stratégique à l'horizon 2030 pour aboutir à une nouvelle feuille de route pluriannuelle. Construite autour de 4 axes transversaux qui vont guider sa stratégie :

- atteindre les seniors les plus précaires et les plus isolés ;
- renforcer le rôle et la place des seniors dans la société et lutter contre l'âgisme ;
- agir pour augmenter l'espérance de vie sans incapacités de toutes et tous ;
- soutenir des parcours choisis et adaptés pour toutes les personnes âgées.

Sous le volet économique, les acteurs du développement économique, membres du PGI ont validé leur volonté d'affirmer un plan d'actions pluriannuel pour des projets plus ambitieux dans une configuration de centre de ressources régional piloté par le PGI BFC. Le conseil d'administration au cours de son séminaire stratégique d'avril 2024 a insisté sur la légitimité du PGI BFC à conforter la chaine d'innovation complète ainsi que la démarche globale des acteurs économiques au plus près des besoins des seniors, des territoires et de la recherche.

IV. Les actions supplémentaires du PGI BFC menées sur le territoire de GBM pour l'année 2026

Le programme d'actions financé par GBM au PGI BFC est réparti en trois actions :
- renforcer les collaborations avec les acteurs académiques ;
- accompagner cinq projets de création ou de développement d'entreprises ;
- l'organisation de la 5ème édition de l'événement Opportunités Seniors à Besançon du 14 octobre

Le soutien complémentaire souhaité par l'association porte sur les deux axes suivants :
- structurer et rendre plus lisible l'écosystème d'accompagnement des entrepreneurs du bien vieillir avec le développement d'une cartographie de l'écosystème avec l'intégration des intégrer les dispositifs de financement. Grâce à sa connaissance des problématiques liées au vieillissement et aux usages, le PGI BFC pourra intervenir comme premier point d'entrée ou comme ressource spécialisée pour orienter les porteurs vers les bons dispositifs selon leur stade d'avancement en identifiant les bonnes compétences tout en engageant des coopérations futures autour de projets liés au vieillissement ;
- Élargir l'écosystème et faire de la transition démographique un sujet transversal de développement économique. L'ambition du PGI est de faire émerger des projets avec de nouveaux acteurs du domaine de la formation (L'ECM, l'IAE, le CESI, l'ESEO et PEPITE BFC), avec des pôles de compétitivité sur la thématique mobilité (Pôle Véhicule du Futur), avec les entreprises du MEDEF, de la Fédération Française du Bâtiment ou la CAPEB, syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment, pour élargir leurs offres, leurs services et leurs pratiques au vieillissement.

Le PGI BFC vit certaines difficultés à trouver des nouveaux financements : des appels à projets non retenus, des coûts de charge en hausse, une valorisation salariale en adéquation avec la règlementation. Le PGI BFC mise sur l'accélération des initiatives en silver économie pour diversifier ses sources de financement et répondre aux enjeux de demain.

> Rappel des soutiens financiers de GBM

PGI BFC	2022	2023	2024	2025	2026
Programme « Animation »	45 000 €	45 000 €	-	21 500 €	21 500€

GBM n'a pas octroyé de subvention au PGI BFC en 2024 car ce dernier bénéficiait d'un reliquat à hauteur de 21 016,75 € dans le cadre de la convention de soutien entre GBM et le PGI BFC sur les années 2022-2023.

La subvention fera l'objet d'un versement en une fois au bénéficiaire à compter de sa notification.

La subvention ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme à l'action pour laquelle elle a été attribuée,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- d'annulation de l'action,
- de réalisation partielle de l'action,
- de non-respect des conditions d'octroi, et notamment refus de communiquer les éléments demandés pour le contrôle.
- de dissolution de l'association.

Le bénéficiaire devra se soumettre aux modalités de contrôle telles que définies à l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, le Bureau approuve le soutien de Grand Besançon Métropole aux actions supplémentaires porté par le PGI BFC à hauteur de 5 000 € sous forme d'une subvention pour l'année 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 30 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besancon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Président,

Le Conseiller Communautaire Délégué
au numérique, au territoire intelligent
et à la vie étudiante,
Kévin VEJUX

Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT

Maire de Besançon.
Document signé électroniquement